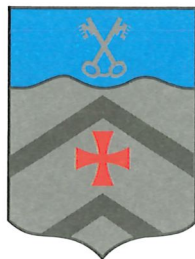


MAIRIE
DE
REPLONGES



N° Délibération
D392023

Nombre de membres en

Exercice :	27
Présents :	16
Votants :	26
Pour :	26
Contre :	0
Abstention :	0

Date de la convocation :
30/06/2023

Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 07 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 30 juin 2023, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
– Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine
– M. MONTERRAT Raphaël Maires-Adjoints,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE Christophe – M. GAILLARD Bruno – Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – M. MURE Julien, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. RETY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. VERNOUX Bertrand, Mme RAVAT Ginette a donné pouvoir à M. CHEVRET Pascal, Mme FONTIMPE Catherine a donné pouvoir à M. MONTERRAT Raphaël, M. MONTERRAT Franck a donné pouvoir à M. GAULIN Christian, M. RIGAUD Denis a donné pouvoir à Mme PONCET Florence, M. NILLON Christophe a donné pouvoir à Mme ROBIN Pascale, Mme LOURD Mathilde a donné pouvoir à Mme DEGRANGE Valérie, M. BERRY David a donné pouvoir à Mme PACCAUD Christine, Mme BONNAT Laura a donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe, M. BATAILLARD Kévin a donné pouvoir à M. MURE Julien

Arrivée en cours : Mme FONTIMPE Catherine arrivée à la 8^{ème} question

Absente : Mme JOLY Christelle

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **ACQUISITION DE PARCELLES POUR ALIGNEMENT – RUE JANIN**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux de la Rue Janin, la commune a déjà procédé à régularisation d'alignement de la voie.

Afin de parfaire ces acquisitions, Monsieur le Maire propose d'acquérir :

la parcelle AI n°190 issue de la division de la parcelle actuelle AI n°60 d'une surface de 42 ca appartenant à M. et Mme Luc BENOIT pour l'euro symbolique.

Monsieur le Maire précise que les propriétaires actuels ont donné leur accord à et que les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge de la commune.

Considérant que l'estimation du service des domaines n'est pas nécessaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE l'acquisition décrite ci-dessus,
- DESIGNER le cabinet AXIS-CONSEILS RHONE-ALPES, 1411 Route de Sandrans, 01990 SAINT TRIVIER-SUR-MOIGNANS, pour dresser le ou les actes à intervenir,

Accusé de réception en préfecture
001-210103206-20230707-D392023-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2023

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes et toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cette acquisition.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 11 juillet 2023



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX